

## **AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD**

Nos sociétés entretiennent artificiellement la peur et la clôture sur soi, pour éviter la question de la solidarité et de la redistribution des richesses.

Le droit finit par se plier à de pseudo-impératifs économiques; l'interdépendance humaine et les bienfaits de la coopération entre les cultures sont niés, de plus en plus, par les logiques nationalistes de repli. Le Nord contre le Sud.

Non , la barque n'est pas pleine... Et ce n'est pas 523 personnes qui couleront le bateau vaudois. Certes, la Suisse ne peut pas recevoir toute la Misère du Monde. Certes, il y a des abus, parmi les requérants, comme parmi les Vaudois, les Suisses.

Mais ces 523 n'ont pas à payer pour les quelques abus commis par d'autres. Sinon il faudrait mettre en prison tous les banquiers, suite à la condamnation d'un des leurs pour avoir blanchi de l'argent sale... MAIS ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Actuellement le Conseil d'Etat vaudois se met hors la loi: notre canton devient une zone de non-droit, au mépris des lois, des coutumes, du fédéralisme, du droit international, des valeurs humanistes.

En divulguant dans la presse, début septembre, des informations sur les dossiers sociaux des requérants (sommes d'aide obtenue, etc.), M. le conseiller d'Etat Mermoud et ses collaborateurs du Service des étrangers ont recouru à une méthode de triste mémoire, apparentée à la délation publique, de façon à s'attirer, au mépris d'une véritable explication contextualisée, la faveur xénophobe d'une population suisse fatiguée des charges qui pèsent sur elle.

Nous rappelons ici que:

- le principe du non-refoulement doit être appliqué.
- toute personne a le droit de connaître les motifs exacts des décisions , qui doivent être justifiées.
- toute personne a le droit de recourir contre une décision le concernant.

Pour toutes ces raisons et surtout au nom du respect des valeurs qui fondent la démocratie politique, les sous-signés demandent que les plans de vol soient supprimés, que les 523 requérants d'asile soient acceptés par le canton. Ils y travaillent, leurs enfants y vivent et y vivront, c'est leur droit d'être humain.

**C'est notre devoir de citoyennes et citoyens de les aider !**

Signature (prénom, nom, qualité, adresse postale ou électronique)  
Envoyer à [francois.masnata@unil.ch](mailto:francois.masnata@unil.ch)